

Atanase Périfan

Alors que le chantier de la dépendance est lancé, l'auteur, président de la Fédération européenne des solidarités de proximité, insiste pour que la solidarité ne soit pas oubliée au rang des solutions à explorer.



Dépendance : la voie du voisinage

La solitude vient d'être déclarée « grande cause nationale » par le premier ministre. La dépendance est le prochain grand chantier gouvernemental. Nous connaissons tous des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou la dépendance. La complexité de leur condition amène à une interrogation centrale touchant à l'aide familiale : l'accompagnement des personnes isolées ou malades saurait-il se résumer à la seule implication de la famille et de l'État, acteurs exclusifs d'une solidarité de proximité bien sentie à leur égard ?

Étonnamment, la réflexion semble écarter d'emblée toute autre forme de soutien. Ainsi, à des degrés divers et sous des formes différenciées, la famille et l'État se retrouvent soumis à une obligation d'ordre similaire : obligation morale ou juridique pour le cercle familial, obligation républicaine ou même électorale (justification de l'impôt et du service public) pour ceux qui nous gouvernent. Les liens du sang

contre ceux de la nation en quelque sorte.

Sur bien des aspects, face à ce raisonnement obligataire, il convient de proposer un système où la « liberté d'agir » est la règle. Le voisin pourra s'affirmer comme le premier et véritable maillon de proximité. On le voit, cette logique est radicalement différente. Elle porte en elle les germes d'un acte transformateur d'une société aujourd'hui encore façonnée par le « devoir » plutôt que par le « vouloir ». À la logique de norme peut désormais répondre une logique de sens.

À cette société du « devoir » et son

Pris séparément, ni l'entourage de proximité, ni la famille, ni l'État ne peuvent tout, mais, en les associant, il est sans doute possible d'améliorer la qualité de vie de la personne fragile ou malade

corollaire transactionnel, nous avons donc une formidable opportunité d'opposer avec optimisme un tout autre modèle, celui d'une société de « responsabilité ». À la morale venue d'ailleurs se substitue une vertu intime infiniment plus puissante, parce que portée par l'enthousiasme et le souffle frais de la liberté et non de la coercition. Une vision renouvelée de la responsabilité est à l'œuvre.

Cela nous amène ainsi à trois constats qui peuvent, à des degrés divers, guider la réflexion des pouvoirs publics. Le premier implique l'exceptionnel gisement

de ressources solidaires dont notre pays dispose : partout en France, il existe sur le terrain des réserves extraordinaires de « bonne volonté » ou en termes plus modernes de « propension à s'engager ». Et c'est bien parce qu'ils ont été sollicités qu'ils ont franchi le pas. Les freins, certes puissants (qui touchent la plupart du temps à la méconnaissance ou à la peur de ne pas savoir faire), ne sont pas insurmontables.

Le deuxième constat tient à la satisfaction qu'en retirent la plupart de ceux qui s'engagent dans l'aventure. Non parce qu'ils sont portés par une pulsion altruiste, non parce qu'ils ont été nourris au lait

nantes, telles que les cultivent dans un même élan publicité et mauvaise conscience publique : pour ceux-là, l'acte engagé et généreux relèverait d'abord du sacrificiel, tirant de sa pénibilité la grandeur même de son désintéressement. N'ayons pas peur de le dire : l'aide peut être heureuse ! C'est plus enthousiasmant. L'engagement n'est pas ce geste sinistre et difficile : il peut recéler plaisirs, opportunités de rencontres, découvertes des autres ou de soi-même. Dans ce changement de paradigme, l'État a évidemment un rôle important à jouer, tant sur le plan de la communication que de la réglementation.

Le troisième constat met en avant l'absence patente de cadres suffisamment établis pour que l'initiative généreuse ou solidaire cesse de n'être qu'un geste ou un coup de main ponctuel. La voie du « voisin » constitue donc une voie complémentaire ; elle ne saurait se substituer massivement aux deux autres, mais propose un regard nouveau. Pris séparément, ni l'entourage de proximité, ni la famille, ni l'État ne peuvent tout, mais, en les associant, il est sans doute possible d'améliorer la qualité de vie de la personne fragile ou malade. Il faut que chacun trouve sa « juste » place en laissant une large part à la subsidiarité, offrant à l'acteur le plus pertinent la possibilité d'agir. Dans cette optique, le voisinage offre sur bien des points une alternative prometteuse qui mérite d'être développée. À terme, cela devrait favoriser tout autant l'efficacité globale que le bien-être de chacun.